

[[{{BARLEUF Abbé Vincent}} vers 1650 : {Relation de l'Abbaye de Nostre-Dame de Painpont en Bretagne, Ordre des Chanoines réguliers de la Congrégation de France} ; Manuscrit 1935 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, Petit in-4° de 10 feuillets non chiffrés. Le manuscrit porte deux anciennes cotes, l'une du 17^e ou du 18^e siècle : BB 5 ; l'autre du 19^e : H 4°]]

Relation de l'Abbaye de Nostre-Dame de Painpont en Bretagne

Ordre des Chanoines réguliers de la Congrégation de France

Son antiquité, fondation et dotation

§1

L'abbaye de Notre-Dame de Paimpont, Diocèse de Saint-Malo en Bretagne, a este fondée par Judicaël, que le vulgaire appelle Giquel, Roy de Bretagne, en l'an 645. C'était autrefois un hermitage, ou se retira quelque temps un vertueux personnage, qui vivoit d'aumosnes et entre aultres, des libéralités d'un ancien chevalier nommé Pontus dont la dicte abbaye, selon la commune tradition, a tiré son non : *Panis ponti*, comme qui dirait l'aumosne, ou le pain de Pontus.

Ce Pontus icy avait un chasteau basti dans la forest de Brécilien, au diocèse de Saint-Malo, proche une fontène assés célèbre dans le païs appelée la fontène de Baranton ; et on voit encore une tour fort antique dans le chasteau de Comper, distant d'une lieue du dict Painpont qui s'appelle la tour de Pontus.

Cet hermitage, par succession de temps, fut érigé en paroisse, à cause que la forest qui lui est voisine commençoit a estre habitée, et, depuis, en prieuré dépendant de l'abbaye St-Méen en Gaël, en laquelle ledict Judicaël, après avoir volontairement quitté son royaume, se retira, l'ayant fondée et dotée de grand revenus, avec toutes ses dépendances, entre lesquelles étoit le prieuré de Painpont, duquel il a tousiours été recogne pour fondateur ainsy que font foy les anciens actes de ceste abbaye, et, entre aultres, un de l'an 1411, auquel *Oliverius Guiho*, insigne personnage et 13^e abbé dudict lieu, pendant l'espace de cinquante ans, qui a, de son temps, presque rebasti toute l'abbaye, et fait ceste admirable chaussée d'estang voisin du mesme lieu, proteste qu'il ne relève prochainement que du Duc de Bretagne, son souverain seigneur, nonobstant que, pour recognoissance des biens faicts à son abbaye par les seigneurs de Lohéac et Montfort, il ait fait mettre leur armes à la principale et maistresse pierre de ladicte chaussée, celles du Duc étant de tout temps au lieu plus éminent de la grande vitre de l'église.

Les dites seigneuries de Lohéac et de Montfort ont augmenté cette maison de notables revenus, comme Guillaume de Lohéac en l'an 1180. Eudon de Lohéac, son fils, et Agnès, sa compaigne, en firent de mesme en l'an 1199. Leurs enfants, en 1226, fondèrent 20 sols de rente pour entretenir deux cierges allumés pendant le divin service. Pierre de Lohéac, 4^e du nom, luy confirma authentiquement le droit d'usage dans cette grande forest de Brécilien, qui avait cinq à six lieues d'estendue. Il fit le mesme don à l'abbaye de St-Jaques lès Montfort, du même ordre et diocèse en l'an 1228.

Guillaume de Lohéac, son fils, fonda l'office claustral de la sacristie, avec Catherine, sa compaigne. Aussi est-il appelé dans le martyrologe dudict Painpont *amicus abatae nostrae*. Et cette fondation fut confirmée, l'an 1290, par une dame de Lohéac, femme d'Eudon de la Roche Bernard.

Les seigneurs de Montfort, en la maison desquels tombe par après, celle de Lohéac, en ont fait de mesme ; comme Geoffroy de Montfort, en l'an 1320, qui est appelé, dans les archives de la

maison, *Confrater et patronus noster* ; Raoul de Montfort, 6^e du nom, qui confirma les susdicts dons et privilèges, l'an 1342. Raoul, 8^e du nom, aussi seigneur de Montfort, de Lohéac, de Gaël et Brécilien, confirma encore les mêmes droicts.

On ne sait point au vray le temps auquel cette maison a esté démembrée de St-Méen en Gaël, et donnée aux chanoines réguliers. Elle ne porte le tiltre d'abbaye que depuis environ l'an 1200. Auparavant les religieux ne s'appeloient que *Prior* et *Fratres*, comme on voit par les actes anciens ; mais on peult dire avec beaucoup de conjecture et quelque sorte d'assurance que ç'a été au mesme temps que l'abbaye de Montfort, du même ordre et diocèse, qui a este établie et faicte régulière par le zèle et les soings de ce grand prélat de St-Malo, surnommé Jean de la Grille, disciple de saint Bernard, *cuius vitam et stilum imitatur* (dict sa légende), lequel, après avoir contribué au changement qui avoit esté fait a Sainte-Genevieve du Mont, à Paris des chanoines séculiers en réguliers, régularisa sa cathédrale, établit les mesme chanoines réguliers, en son diocèse, en divers lieux, comme audict Montfort ,en l'an 1152, a St-Jean des Prés lès Josselin, incontinent après, en a fait de mesme a Painpont, et en l'abbaye de Beaulieu, aussi de mesme ordre, qui ne fut néantmoins établie par luy qu'en dessein, l'exécution en ayant été réservée et accomplie soubz son successeur, nommé Albert, chanoine régulier, qui fut élu du chapitre régulier de St-Malo, et fait évesque du mesme lieu, l'an mil cent septante et un, soubz l'empereur Frédéric Barbe-Rousse, premier du nom, et Conan, duc de Bretagne, surnommé le Petit. Ce fut aussi à la sollicitation d'Etienne, évesque de Tournay, et par les libéralités de Roland, comte de Dinan, auquel ledict Étienne en écrivit une lettre congratulatoire qui se voit parmi ses epîtres.

La maison de Painpont fut érigée en tiltre d'abbaye soubz le mesme évesque Albert, et eut pour premier abbé un nommé *Gaufridus*. Elle a donné quelques abbés a l'abbaye St-Jacques lès Montfort, sçavoir : *Tuallus*, en l'an 1205, qui fut le 4^e abbé dudict Montfort, et un aultre nommé *Guillelmus* Guiho, en l'an 1368, qui fut le 17^e, et un prieur nommé *Guillelmus* de La Boière, a la cathédrale de St-Malo de l'Isle, pendant qu'elle étoit régulière, aiant été secularisée par le pape Jean 22^e.

Cette abbaye, sans doute étoit aultrefois de mesme congrégation que celles de Montfort, Josselin, Beaulieu et Guingamp qui étoient unies à St-Victor lès Paris, d'où les chanoines réguliers avoient esté amenés en Bretagne par le susdict évesque Jean de la Grille, dans le commencement du douzième siècle, sçavoir peu de temps après que les chanoines réguliers eurent été établis à Ste-Genevieve du Mont, et on voit encore dans une viltre de cette abbaye de Painpont, qui est proche du maistre autel au costé de l'évangile, un panneau où sont dépeints quelques religieux, vestus de l'ancien habit de Sct-Victor qui font des funérailles d'un bon abbé, nommé *Oliverius* Guiho, qui avoict, ainsi que avons dict cy-dessus, réparé presque toute la maison. Et ainsi, si l'habit de l'ordre a été changé dans cette abbaye, ç'a été du temps des guerres qui ont, avec l'habit, changé les mœurs de l'ordre, dans la province de Bretagne, avant quelle fut unie a la couronne de France, ce qui a donné occasion, dans nos jours, à quelques personnes zélées de travailler à la réformation et au rétablissement spirituel et temporel de cette abbaye comme nous allons voir.

Commencement de la refformation de l'abbaye de Painpont

§2

L'abbaye de Painpont se trouvoit dans un dérèglement étrange et scandaleux au public, Dieu suscita un bon Ancien religieux d'icelle nommé frère Guillaume Provost, natif du voisinage, lequel, ne pouvant supporter le désordre, et voiant que, non seulement Dieu y étoit déshonoré, les vœux violés, qu'on y avoit receu des novices de mesme trempe que les Anciens, voire mesme qu'on y avoit donné l'habit à un homme actuellement marié ; comme ce bon religieux eut appris que la refforme des chanoines réguliers avoit été établie dans l'abbaye St-Jacques lès Montfort, il s'y transporta, où, ayant trouvé le révérend père Faure, supérieur général d'icelle ,qui y fesoit la visite, le supplia instemment de l'assister et appuyer, pour mestre quelque règlement en l'abbaye de

Painpont. Ledict révérend père Faure luy aiant promis de s'y employer et donner contentement, on sollicita au parlement de Bretagne un arrest tendant à la refformation de cette maison, et ce, par les soins dudict père Provost avec quelques aultres de ses Anciens confraires et le père Fournier, de la congrégation, pour lors prieur et prébendé en la cathédrale de Rennes, résidant en son prieuré de St-Denis.

Environ ce temps là, la cure de l'abbaye de Painpont vint a vaquer, un religieux Ancien qui la tenoit s'étant estropié et mutilé la main par un fusil qui creva en tirant sur l'estang voisin de la maison ; ce qui obligea ledict Provost d'accepter cette cure, à la sollicitation du révérend Père Delafère, prieur de l'abbaye de St-Pierre de Rillè lès Foulgères, affin d'avoir occasion de refformer cette abbaye, ce qu'il fit. Et, peu de temps après, le dict frère Provost la résigna au Père Claude François, religieux de la Congrégation, résidant pour lors à Montfort.

L'Ancien prieur de Painpont voiant que la refforme avoit, par ce moien, un pied dans la maison, nonobstant ladicte résignation faicte au Père Claude François donna la dicte cure à un prebtre séculier affin de rompre les desseins de la refforme. Néanmoins, l'affaire ayant été agitée et plaidée au présidial de Rennes, le Père Claude François fut confirmé et réintégré dans ladicte cure, et le tout fait au dépans dudict frère Provost, de sorte que, le jour du 6 mars de l'année 1648, le Père Vincent Barleuf, lors prieur de l'abbaye de St-Jaques lès Montfort, accompagné dudict frère Provost, mena ledict Père Claude François à Painpont, pour en prendre comme une nouvelle possession, et fut réintégré dans ses droits par le sénéchal et autres officiers dudict présidial de Rennes, le tout aux despens et frais du dict frère Provost.

Pendant ce projet de la refforme de Painpont, révérend Père en Dieu, M. Achilles du Harlay, évesque de Sct-Malo, faisant sa visite dans ladite Abbaye, et voiant le dérèglement d'icelle, fut touché et animé par Monsieur de Tanoarn, très digne abbé de St-Jacques lès Montfort, à ordonner que les moines seroient renvoyés et qu'on n'en y recevroit point d'aultres, ce qui fut exécuté et confirme par un arrêt du parlement, authentique et contradictoire ; mais comme l'abbé de cette abbaye étoit éloigné, demeurant en Gascogne, sans le consentement duquel on ne pouvoit pas aisément terminer ce dessein, il fallut attendre quelques années, au grand regret dudict frère Provost, qui gémissoit, prioit et travailloit incessamment pour l'exécution de cette reforme. Et comme il avoit esté pourveu d'une prébende en la cathédrale de Rennes, dépendante de Painpont, en laquelle il consommoit aussi presque tout son revenu, pour en deffendre généreusement les droits, il demouroit à Rennes, au prieuré de St-Denis, avec le Père Fournier, aussi prébendé de ladicte cathédrale et prieur dudict St-Denis, tous deux travailloient incessamment, tant à poursuivre la refforme de Painpont que maintenir les droits de leurs prébendes contre quelques chanoines qui les molestoient sans justice.

Le révérendissime Père Blanchart, supérieur général de la Congrégation, et abbé de Ste-Genevieve du Mont, espérant que tost ou tard on pourroit terminer la refformation de Painpont, et de quelques aultres maisons de la province de Bretagne, envoya commission au Père Barleuf, prieur de l'abbaye de Montfort, voisine de Paimpont, qui travailloit au rétablissement temporel et spirituel de cette abbaye, affin qu'il put agir et faire tout ce qui seroit nécessaire, non seulement pour la refformation dudict Painpont, mais encore des abbaies de St-Jean des Prés lès Josselin, de Ste-Croix de Guingamp, de Beaulieu proche Dinan ; ce à quoi ledict Père s'employa, mais particulièrement pour celle de Painpont, qui étoit plus disposée.

Accord faict pour la refformation de Paimpont et comment

§3

Les frères Provost et Barleuf, prieur de Montfort, ayant pris que monsieur d'Azariac, abbé de Painpont estoit venu en Bretagne, se transportèrent, le 18 de mars de l'année 1649, au chasteau de St-Malo de Beignon, qui est un lieu appartenant à monseigneur l'évesque de St-Malo distant de Paimpont d'une lieue. La étoient le dict seigneur évesque, avec messieurs les abbés de Painpont et Montfort. La nuict, qui les avoit pris en chemin, fut cause qu'ils s'égarèrent dans la forest de

Brécilien, où ils pensèrent demeurer, pendant qu'un tonnerre importun grondoit sur leurs testes et que les éclairs fréquens en une saison indue ne servoient qu'à leurs donner davantage d'honneur de ce sombre bois. Ils en furent néanmoins heureusement délivrés après avoir fait à genoux, quelques prières à la sainte Vierge, pour laquelle ils travailloient. Et ainsi, dans le plus fort de leur égarement, ils se trouvèrent, en moins de demi-quart d'heure, dans un grand chemin qui les mena droit au lieu projecté où, étant arrivé du matin, monsieur de Tanoarn, abbé de Montfort, les ayant aperçus, vint au devant ; et en les embrassant, leur dict : « soiez les bienvenus ! Dieu vous a icy amenés ; je pensois à vous envoyer un message ; il ne falloit pas tarder davantage ; travaillons pour la refforme de Paimpont, pendant que Dieu nous en donne l'occasion », et allant tous de ce pas saluer monseigneur Ferdinand de Neufville, l'évesque qui avoit confirmé l'ordonnance de son prédécesseur pour la refformation présente, on fit venir monseigneur l'abbé de Painpont, lequel, après quelques petites difficultés, donna la main à tant d'intercesseurs ; et alors le Père Barleuf luy fit signer un papier devant nottaire, par lequel il consentoit que les chanoines réguliers de la Congrégation de France fussent établis dans son abbaye de Painpont ; à condition, premièrement qu'ils se contenteroient de la pension qu'il donnoit aux Ancien, acceptant leur concordat ; secondement, que, si on venoit à émouvoir quelque litige contre luy, que ce seroit la jurisdiction du Privé Conseil qui feroit justice aux parties.

L'abbé de Montfort et le Père Barleuf luy firent encore consentir d'accorder aux moines une centaine d'écus pour l'entrée des Pères, ce qui fut après exécuté, ayant donné quelques temps après, ordre audict Père Barleuf, dans Nantes, de les recevoir.

Ce consentement étant donné, et accepté sous le bon plaisir du révérendissime Père Général, monseigneur l'évesque jugea à propos de mander le prieur de Painpont, avec deux religieux qui y demeuroient, pour leurs donner avis du consentement donné et convenu avec eulx des pensions. Ces messieurs étant arrivés, ne purent jamais s'accorder avec lesdicts évesque et abbés, qui y ayant employés plus de cinq heures de temps sans rien faire, furent contraincts de les renvoyer en leur abbaye.

Le lendemain les frères Provost et Barleuf, voiant que cette affaire alloit mal, la recommandèrent à Dieu et persuadèrent au seigneur abbé de Painpont, d'aller visiter son abbaye qui n'estoit que une lieue de là, à quoy il s'accorda ; et alors tous deulx luy tinrent compagnie pour tâcher d'obtenir le consentement et faire concordat avec messieurs les Anciens.

Pendant le chemin, il arriva heureusement que monsieur l'abbé de Painpont recogneut dans l'entretien, que le Père Barleuf étoit parent de quelques personnes qui demeuroient à Aux, en Gascogne, et à Toulouze, lesquelles étoient ses plus intimes et avec lesquelles il prenoit ses plus grands divertissements, alors, thémoinnant au dict père une bienveillance toute extraordinaire et surprenante, luy dict : « Je suis ravi d'avoir rencontré le neveu d'un de mes plus grands amis, et auquel j'ay une extrême obligation. Il faut que je rende service à ceulx qui le touchent. Je veulx absolument que vous soiez dans mon abbaye ; nous n'en sortirons point sans faire et terminer l'affaire ». Etant arrivé au dict lieu, il thémoinna fortement sa volonté à messieurs les Anciens.

Mais comme ils résistoient encore, le Père Barleuf, les ayant tous pris en particulier, les gagna et s'accorda avec eulx de telle sorte que le prieur, qui avoit un office claustral de la valeur d'environ 500 livres, luy donna pour la communauté, et pour sa pension s'accorda à une somme bien raisonnable, ce que firent aussi deux aultres Anciens, résidants en l'abbaye.

En mesme temps, le Père Barleuf, qui avoit secrètement amené un noltaire, fit le concordat, après avoir exhibé sa commission du révérendissime Père Général. Le tout fut ainsi signé et terminé en s'embrassant les uns les aultres ; de quoy Monsieur l'abbé et toute la compagnie thémoinnèrent une joye extraordinaire. Ceulx là seuls en estoient mécontants qui prévoioient que, désormais, la porte seroit fermée aux visites de réjouissance et banquet récréatifs.

L'acte de concordat ne fut arrêté que la nuict clause, à la faveur de laquelle le Père Barleuf fut néanmoins obligé de prendre congé de la compagnie pour se trouver, le lendemain matin, qui étoit dimanche, à la ville de Montfort où, monsieur l'Abbé l'avoit engagé, avec approbation du révérendissime Père Général, de faire le quaresme qu'il avoit interrompu pendant 2 ou 3 jours pour vaquer à l'affaire susdicte, de laquelle il informa incontinent le dict révérendissime, luy envoyant les

actes du concordat et consentement, quil loua, agréa et confirma. Peu de temps après le dict seigneur abbé de Painpont alla à Paris et fit encore un second concordat avec le dict révérendissime, qui contenoit, en plus de parolles, la substance du consentement qu'il avoit donné a St-Malo-de-Beignon ; ensuite de quoy on disposa a Paris des religieux pour faire cette mission ; et en mesme temps, lesdits frères Provost et Barleuf, quelques meubles et commodités, pour 3 à 4 cent livres, dont les Pères de Montfort en donnèrent une cinquantaine d'escus ; et monsieur Provost, prieur de St-Martin, profex dudict Painpont, paia le reste avec d'autres quil avoit donné cy-devant, et a continué encore par après.

Prize de Pocession de la maison de Painpont. 1649

§4

Le lendemain de quasimodo de la présente année, le père Barleuf ayant eu ordre du révérendissime Père Général de se transporter à Josselin, pour traicter avec le prieur de l'abbaye de St-Jean des Prez, qui demandoit, la refforme, passa par Painpont ; et voiant que messieurs les Anciens le pressoient de faire venir en leur maison les Pères de la Congrégation, on donna incontinent advis au Révérendissime Père Général, qui accéléra cette mission de sorte que le Révérend Père Asseline fut envoyé de Paris pour estre Prieur avec d'autres religieux, qu'on prit à Montfort et ailleurs, sçavoir les Pères Michel le Camus, Claude François, frère Maurencé, frère Cl., Haubert, ect..., auxquels se joignirent les Pères Fournier, prieur de St-Denis, à Rennes, les frères Petit-Pied, Saultereau et Augustin Morel. Et le Père Barleuf, accompagné de toute la troupe, se transporta le 13eme de septembre de l'année 1649 en l'abbaye de Painpont, distante de quatre lieues de celle de Montfort ; Monsieur Provost, prieur de St-Martin et religieux de Painpont, étant allé devant pour tout disposer ; en mesme temps partit aussi le chariot des meubles nécessaires, conduit par les serviteurs de l'abbaye de Montfort.

Le lendemain de l'arivée des missionnaires, qui étoit le jour de l'exaltation de la Ste Croix, le Père Barleuf assembla, sur les 7 heures du matin, toute la compagnie ; et après l'hymne *Veni Creator*, ayant fait lire sa commission par le frère Augustin Morel, qui tendoit à l'établissement d'un prieur et de la prize de pocession de cette abbaye, fit l'exhortation sur ces parolles : *Assurgamus, mundare sancta et renovare*. Ensuite, il établit prieur le dict père Asseline, selon la forme des constitutions ; et, en mesme temps, tous se transportèrent à l'église, où un grand nombre de peuple attendoit les nouveaux religieux. Là, le Père Barleuf accompagné du dict Père Asseline, commença, au maistre Autel, l'hymne *Veni Creator* ; puis, après l'avoir baisé, mena le nouveau prieur au chœur, à sa place, où il demeura pendant que ledict père Barleuf dit, à la place voisine de celle de l'Abbé, où messieurs les Anciens le placèrent, la collecte et, ensuite, la grande messe solemnelle.

Ainsi le tout se passa avec une grande joye de messieurs les Anciens et de tout le peuple, qui attendoit de ces nouveaux missionnaires l'exemple et l'instruction, dans une paroisse de 4 à 5 mille comunians et estendue de 5 lieues.

L'après-disné, auquel messieurs les Anciens se trouvèrent avec quelques gentilshommes amis de la maison, le père Barleuf voiant que sa commission avoit esté heureusement exécutée, fit dresser dans le jardin, où étoit toute la compagnie, l'acte du procez-verbal de la prise de pocession par un notaire, lequel fut ensuite signé de messieurs les anciens et nouveaux religieux, mesme des gentilshommes et aultres thémoings presentz.

Le lendemain Monsieur Bertault, grand vicaire de monseigneur de Sct-Malo, vint faire la visite dans cette abbaye et, voiant une compagnie de 14 religieux, où auparavant, il n'y en avoit que 3, sçavoir 10 de la congrégation et 4 Anciens qui étoient monsieur l'ancien prieur, monsieur Provost prieur de St-Martin, premier mobile de la réforme, monsieur Chenau prieur du Buis et monsieur De Coutance, prieur de Ste-Brigide, il fut tout surpris et thémoigna une grande satisfaction en disant *haec mutat dextera Exelsi*. Il les anima puissamment à travailler pour la gloire de Dieu, à instruire le pauvre peuple qui leur tendoit les bras, en un lieu si saint et un pèlerinage si célèbre qu'il s'est

quelquefois trouvé, aux fêtes de la Pentecôte, des 30 et 40 milles personnes qui viennent rendre leur vœux à la Scte-Vierge, ce qui ne se fait pas ordinairement sans miracle et guérisons notables des malades qu'on y amène de 15 et 20 lieues.

Deux jours après la cérémonie les Pères Barleuf, Fournier, les frères Petitpied, Saultereau et Morel s'en retournèrent à Montfort, laissant les autres pour faire la communauté, ausquels mondict sieur Provost, prieur de St-Martin, tint encore compagnie quelques temps, comme un bon père norcier, pour mesnager et soigner a leurs petits besoins, puis s'en retourna à St-Denis de Rennes, pour vaquer à d'autres affaires de cette maison et de notre Congrégation.

Progrès de la réforme en l'abbaye de Painpont

§5

Les nouveaux établis eurent à souffrir quelques incommodités au commencement, mais fort légères, d'autant qu'ils avoient un bon pourvoieur et support en la personne de monsieur le prieur de St-Martin, joint aussi que le Père Asseline, prieur, travailla soigneusement à ramasser, lire et feuilleter les papiers, faire revenir le bien perdu, instruire, vacquer à sa charge, et, comme il avoit grande confiance et liaison au prieur de Montfort Vincent Barleuf, qui avoit contribué a luy mettre sur les épaules son fardeau, il n'avoit pas plus grand contentement que de le mander souvent, pour venir confesser, prescher, et luy aider à remettre cette maison, qui étoit en mauvaise situation pour les bastimentz ; aussi le dict Père, si tost qu'il avoit quelque peu relâche du travail qu'il conduisoit à l'abbaye de Montfort, incontinent s'y transportoit et les bons Pères le recevoient avec une cordialité et une joie incroyable, de sorte que, dans cette union admirable, le travail ne luy coutoit rien, prenant plaisir a décorer leur autel, faire faire le service avec solennité, et, voiant que le peuple se plaisoit a entendre les hymnes de piété, leurs moyena une petite orgue, faulte de moiens pour remettre la grande et ancienne orgue qui étoit déperie, et qu'un abbé régulier, nommé Le Sénéchal, avoit fait faire, il y avoit plus de six vingt ans (il est mort en 1500), à cause qu'en ce temps le pèlerinage et la dévotion à visiter cette église étoit incroyable.

Ainsi, le pauvre peuple, voiant un si beau service et, entendant tant de catéchismes et prédication s'imaginoit estre dans un paradis ; on administroit les sacrements, de nuict, de jour, parmi les forêts, dans les villages éloignés, avec autant de soing que dans les plus prochains ; les confessions et communions se rendoient si fréquentes qu'on se fut imaginé de voir, en si peu de temps, une paroisse au milieu des forêts, débattre avec les villes les plus religieuses et dévotes.

Les Pères Asseline et prieur de Montfort ayant mis le peuple en train dans la dévotion, ... commencèrent à méditer un dessein pour faire, avec le temps, un nouveau dortoir, d'autant que le viel étoit tout ruineux et presque inhabité. On commença à disposer du bois pour ce subject. Lesdicts Pères firent, par ensemble, un accord avec monsieur l'abbé ; puis on traicta avec d'autres personnes, qui acquirent la forest du seigneur duc de la Trimoille, on fit encore un autre accord pour avoir des pierres de taille, d'une perrière éloignée de 2 à 3 lieues, n'en ayant pas de plus proche. Et comme le project étoit déjà avancé, le révérendissime Père Général retira ledict Père Asseline, pour l'envoyer à Rome solliciter les affaires de la Congrégation ; et, à sa place, fut envoyé le révérend Père Arnould Bernard, qui étoit auparavant procureur en l'abbaye de Rille lès Foulgères. Ce bon père ayant Confédéré avec les dictz Pères Asseline et Barleuf, de leur desseins touchant la maison dont on luy donnoit l'administration, a continué la mesme entreprise. Car, s'étant assemblés plusieurs fois lesdicts Pères Bernard, Barleuf et Baraton, procureur du lieu, ils ont fait et dressé un plan du nouveau dortoir.

Ensuite on a fait bastir une belle et commode hostellerie pour les pèlerins et survenants. Par après on élèvera le nouveau dortoir pour contenir une communauté de 20 religieux, l'abbaye étant bonne et possédant 12 à 13 bénéfices simples et 4 qui ont charges d'âmes, dont une grande partie sont tenus par les religieux, qui s'efforcent de mener une vie apostolique et régulière dans cette solitude, à la gloire de Dieu et le salut du prochain.